

LE

DISPOSITIF

JEUNES ARBITRES

- Préambule Page 1

- Définition du cadre « Dispositif Jeune Arbitre » Page 2

- Mise en place Page 2

- Référent Jeune Arbitre Page 3

- Equipe d’animation Page 5

- Encadrement Page 5

- Fonctionnement Page 5

- Outils pédagogiques Page 6

- Valorisation du Jeune Arbitre Page 8

Référent National : Hélène LA SALMONIE (Ligue Nouvelle Aquitaine)

Email : [jeunes.arbitres@ffvoile.fr](mailto:jeunes.arbitres@ffvoile.fr)

**PREAMBULE**

Les thèmes directeurs qui président à la mise en place du dispositif « Jeunes Arbitres » sont :

- L’éducation à la citoyenneté, la sensibilisation d’une classe d’âge à la prise de responsabilités, la favorisation de l’insertion du jeune dans le milieu associatif.

- Arbitrer pour mieux régater, pour valoriser ses propres résultats sportifs, pour valoriser les règles sportives et les faire appliquer.

**DEFINITION DU CADRE DU DISPOSITIF JEUNE ARBITRE**

Le cadre général du dispositif Jeunes Arbitres définit une fonction, au travers de quelques critères volontairement aisés à mettre en place :

- Etre Jeune Arbitre, c’est participer à l’arbitrage et à l’organisation de compétitions, toujours sous le contrôle d’un Référent, tout en restant pratiquant compétition, loisirs.

- **Critères pour être Jeune Arbitre** :

 avoir une pratique, soit de la compétition sur des régates de grade 5 (A, B, C), soit de la voile loisir, soit être issu des jeunes arbitres UNSS licenciés FFVoile.

 être âgé de 14 ans au minimum et de 18 ans au maximum. Toutefois, il est possible d’intégrer le dispositif à partir de 12 ans en fonction de sa maturité et de son engagement.

 savoir qu’il existe des « règles du jeu » de la régate (RIR = Règles Introduction à la Régate) et les règles de la compétition à la voile sont définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)

Par la suite, le Jeune Arbitre devra tendre vers l’application des règles pour un bon déroulement des compétitions, les faire respecter, se faire respecter, rappeler, si nécessaire, aux concurrents compétiteurs le respect des décisions des arbitres, ne pas se laisser influencer.

Même si le but premier est « d’arbitrer pour mieux régater », il est évident que l’objectif est également de motiver le jeune pour l’orienter vers l’arbitrage dans un futur proche.

**MISE EN PLACE**

**Méthode de travail :**

Rien n’est imposé pour la mise en place du dispositif « Jeunes Arbitres » :

 Recrutement, Formation….

Chaque ligue est libre de créer son projet, en sachant que ce projet pourra reprendre les bonnes pratiques des ligues déjà investies dans ce dispositif.

**Le recrutement :**

Le volontariat est la règle de base sur lequel s’appuie le dispositif Jeune Arbitre.

Ce volontariat peut-être soit spontané, soit suggéré suite à l’intervention de l’entraineur, d’arbitres sur les régates, ou personnes impliquées…

Une sensibilisation par voie de communication, dans les clubs, auprès des entraineurs et des arbitres lors des regroupements (entrainements en nombre, régates) est indispensable.

L’utilisation de l’image du Jeune Arbitre peut également être un moyen de communication, lors d’arbitrage d’épreuves Critériums où ils seront nommés commissaires de régate sous la « houlette » d’un Référent occasionnel.

**La « formation** »

L'approche pédagogique est adaptée en fonction des référents et des territoires. Des documents sont en ligne sur le site FFvoile pour s’en inspirer et les mettre en place.

**REFERENT JEUNE ARBITRE**

L’expérience montre qu’il est très souvent nécessaire, de procéder à la désignation par le Président de la Ligue, en accord avec le Président de la CRA, d’un référent **National** « Jeunes Arbitres ». Ce référent devra être Arbitre FFVoile et pourra être soit membre, soit invité de la CRA.

Définition du terme Référent et niveau d’action :

 *Référent National* : Personne ayant en charge d’installer le projet Jeune Arbitre dans sa ligue, tout en étant en relation avec l’équipe déjà en place par rapport à la Commission Jeune Arbitre de la CCA. Il peut occasionnellement assurer le rôle de Référent Régional et de Référent de régate.

 *Référent Régional* : Personne Volontaire, Licenciée FFV, convaincue du bien-fondé de la filière Jeune Arbitre et ayant une aisance dans la pratique de l’arbitrage. Ce sont les compléments terrains des Référents Nationaux. Ils sont choisis par le référent National qui propose leur nomination à la CRA. Ils font partie entière de l’équipe d’animation du projet Jeune Arbitre de leur ligue de rattachement. Ils auront entre autres la charge de suivre un ou plusieurs jeunes arbitres durant leur parcours de formation comme Référent du Jeune Arbitre.

 *Référent Régate* : personne volontaire, Licenciée FFV, acceptant de travailler avec l’équipe Jeune Arbitre. Ils font partie du dispositif jeune Arbitre dans la mesure où ils peuvent être amenés à assurer l’encadrement du Jeune Arbitre sur une épreuve après validation de leur nomination par le référent national ou de la CRA.

**Une liste composée du référent National, des référents régionaux et des référents régates sera ensuite adressée par chaque CRA à la FFV pour validation**

Qualité des **Référent Nationaux** et **Régionaux** :

* être convaincu de l’intérêt de l’action JA,
* connaitre la constitution d’une équipe d’arbitrage sur une épreuve,
* connaitre les responsabilités d’un organisateur d’épreuve et/ou d’un responsable de Club,
* avoir une bonne connaissance de la vie de sa Ligue (calendrier sportif, tous supports confondus),
* être en relation avec la personne validant les désignations sur les régates de grade 5,
* être conscient de l’importance de son implication personnelle au sein d’une population particulièrement sensible à des problématiques spécifiques,
* avoir un sens accru du management des relations adultes/adolescents,
* savoir motiver et insuffler des actions pour maintenir un niveau d’engagement des Référents et des jeunes le plus haut possible,
* avoir un sens de l’organisation et de la gestion de projet à long terme.

Composer et suivre un budget de fonctionnement en relation avec le nombre de JA

comprenant :

▪ la prise en charge des frais de déplacement des encadrants, et les hébergements des stagiaires

▪ la prise en charge d’une formation spécifique pour les Référents (sur une journée par exemple),

▪ la prise en charge des déplacements des encadrants, dans le cadre de la formation,

▪ gérer l’organisation et le suivi des déplacements Jeunes Arbitres, avec mise en place d’une autorisation parentale portant sur le tutorat et le droit à l’image,

▪ faciliter la mise en place de dotations vestimentaires en lien avec la CRA.

Pour tous ces points, le Référent devra collaborer étroitement avec son Président de la Ligue, la commission sportive et le Président de CRA

**EQUIPE D’ANIMATION**

Après le choix du référent **National** « Jeunes Arbitres » de Ligue, la mise en place d’une équipe d’animation du projet pourra constituer la seconde étape du dispositif.

Cette équipe sera ou pourra être constituée, des personnes suivantes, appelées à assurer la formation ou le suivi des Jeunes Arbitres :

* un ou plusieurs Comité(s) de Course (de Club, Régionaux, ou Nationaux),
* un ou plusieurs Juge(s) ou Umpire(s) (Régionaux ou Nationaux),
* un ou plusieurs Comité(s) Technique(s),
* les entraineurs de la ligue, interlocuteurs privilégiés pour aider à faire la promotion de la fonction de Jeunes Arbitres,
* les professeurs d’EPS en charge de l’UNSS, désirant travailler avec les équipes.

Cette liste n’est pas exhaustive et peut parfaitement s’organiser d’autre manière, avec d’autres personnes pour l’étoffer, toutes *volontaires* bien évidemment.

Encore une fois le choix de répartition est laissé à l’appréciation des ligues….

**ENCADREMENT SUR LES REGATES**

S’agissant d’un engagement formalisé sur des épreuves de grade 5, l’encadrement du jeune arbitre pourra être assuré par **le référent national, un des référents régionaux ou un des référents** **régates. Néanmoins le référent chargé d’assurer l’encadrement du Jeune Arbitre sur la régate** **devra avoir au moins l’une des qualifications suivantes**:

• arbitres de club,

• arbitres régionaux,

• arbitres nationaux, internationaux

Sur certaines épreuves, sans référent**,** avec une demande émanant d’un Jeune Arbitre, un des arbitres désignés sur la régate pourra, après son accord agir en tant que référent sur la régate.

Les équipes d’animation et d’encadrement sont essentielles au bon déroulement de l’action Jeune Arbitre….

**FONCTIONNEMENT**

Une journée d’arbitrage pourra s’appuyer sur des interventions aussi variées que possible, réparties sur un ensemble de postes liés à l’équipe d’arbitrage en place : Le Jeune Arbitre peut être membre du jury, membre du comité de course, membre du comité technique, assistant umpire. Le Jeune arbitre sera intégré dans l’équipe concernée, en tant que membre à part entière.

**Attention, le dispositif Jeune Arbitre n’est en aucune façon un moyen de combler des lacunes dans l’équipe nautique.**

Le Jeune Arbitre, présent physiquement et successivement à tous les postes d’une équipe d’arbitrage, devra à tout moment être reconnu dans une fonction spécifique reposant sur des échanges mutuels au cours desquels chacun a à donner comme à recevoir. De la richesse de ces échanges entre chacun des membres d’une équipe d’arbitrage et le Jeune Arbitre dépendra bien souvent la poursuite de l’engagement réciproque de chacun des acteurs concernés.

Le Jeune Arbitre devra à l’issue de la journée, ou d’une action, remplir et faire remplir les fiches du Livret de Compétences par le Référent en relation avec la personne avec qui il a travaillé (mouilleur, viseur, etc..)

**OUTILS PEDAGOGIQUES**

Il s’agit :

- du contenu de formation quand il y a eu formation, matériel etc….

- du livret de formation du Jeune Arbitre,

- du livret de compétences Jeune Arbitre,

Selon le système employé par les différentes ligues et considérant comme acquises les bases essentielles de la régate du fait de sa participation régulière à des épreuves de grade 5A, il pourrait être prévu en début de cursus une évaluation des connaissances « à minima » du candidat Jeune Arbitre par exemple *sous forme d’un entretien* : cette évaluation pourra éventuellement servir de base de travail au Référent et l’aider à orienter ses choix dans ce qu’il proposera ensuite.

Dans tous les cas il faudra privilégier :

• un passage sur l’eau pour y apprendre à observer et à partager les décisions des différents intervenants (Comité de Course, Jury, Comité technique, Umpire, Mouilleur, Viseur…),

• se déterminer sur une présence effective et un exercice de sa fonction sur des épreuves de niveau Ligue (5A),

• étaler suffisamment la formation dans le temps, avec la possibilité de la débuter à tout moment dans le créneau d’âge 14-18 ans, tout en respectant les critères de participation sportive établis ci-dessous (ne pas oublier les contraintes prioritaires du cursus scolaire),

• conclure par des évaluations adaptées de façon spécifique toujours construites à partir de critères d’évaluation (voir livret de compétences),

• finaliser le statut de JA lors de ces 18 ans par un statut d’Arbitre Régional Stagiaire. Pour cela, il semble important de valider le module formation arbitre sur la plate-forme de formation, les évaluations pratiques à suivre devant n’être qu’une formalité.

 **Dotation vestimentaire possible :**

 T-shirt, à l’issue de l’engagement ou chasuble

 Sweat lors de participation à des épreuves plus importantes

 Veste lors de participation à d’autres épreuves plus importantes

 Le tout siglé FFVoile et autres partenaires

 **Dotation matérielle en fonction des possibilités financières des ligues** *(exemples)* **:**

▪ Indicateur de Cap,

▪ Règles de Course,

▪ Carnet waterproof,

▪ Etc…

 **Communication interne**

▪ Vidéoclip, flyer,

▪ Accès au site Internet de la FFVoile

▪ Accès à la plateforme de formation Moddle FFvoile

Tous sont autant d’éléments visant à maintenir une reconnaissance du Jeune Arbitre dans sa fonction et dans son engagement. Si la CCA a pris pour principe d’associer des dotations aux participations des Jeunes Arbitres pour un certain nombre d’épreuves, les Ligues et leurs CRA pourront aussi les compléter en fonction de leurs moyens respectifs.

**Valorisation du nouveau Jeune arbitre**

Dès que le jeune compétiteur devient Jeune Arbitre, il sera valorisé par :

- Une dotation FFVoile,

- Selon les moyens de la Ligue, une dotation CRA indicateur de cap, clé USB Arbitre et/ou autre),

- La reconnaissance en étant inscrit sur les listes fédérales arbitrage, lui permettant de se positionner selon ses désidératas et être nommé comme tout arbitre…

Dans le cas de désignation, il devra impérativement faire retour de la ou les fiches issues de livret de compétence, par l’intermédiaire du Compte-Rendu dématérialisé

Voir Pièce jointe « Livret de compétence »

Documents indispensables :

- Livret de formation,

- Livret de compétences, outil de base du Jeune Arbitre… Permet à tout moment de connaitre l’objectif à atteindre et pouvoir se positionner sur une grille de compétence,

- Explicatif pour s’inscrire sur la plate-forme fédérale,

- Copie du CR dématérialisé et lien pour s’y rendre,

- Charte du Jeune Arbitre,

- Modèle autorisation parentale, et droit à l’image\*

- Modèle fiche sanitaire \*

*\* Ces deux dernières doivent impérativement être remplies annuellement*

Conclusion :

Le dispositif Jeunes Arbitres, reste lié à la notion « d’Arbitrer pour mieux régater », tout en reliant les différentes générations d’arbitres (jeunes et moins jeunes) permettant un transfert « du savoir », du savoir-être… (apport pratique de la « direction de course » de l’ancien et apport pratique sur le support du jeune).